



TRANSMIS À M<sup>r</sup> LE PRÉFET  
LE : 18 JUIN 2018

# Arrêté municipal 2018-28

**Références :**  
AV/CJL/AD/MM/PA

Le Maire de Rillieux-la-Pape,

Gestion du domaine  
public

**Vu** le code général des collectivités et particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-5,

**Affaire suivie par :**  
Aline PRAST  
04.26.22.54.90

**Vu** le code pénal et particulièrement son article R 610-5,

**Vu** le code la route,

AFFICHAGE  
DU 14/06/18  
AU 14/07/18  
INCLUS

**Vu** l'avis favorable de la Métropole de Lyon,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter l'arrêt des transports en commun et assurer la sécurité publique,

Emplacement  
réservé transports en  
commun.

**Considérant** le réaménagement de la place Canellas,

## Arrête

**Article 1 :** un emplacement réservé aux véhicules de transport en commun est matérialisé sur la route de Genève en face du n°28 à hauteur de la place Canellas.  
Cf plan joint

2018\_AM\_33

**Article 2 :** les présentes dispositions entreront en vigueur dès matérialisation par les services de la Métropole de Lyon.

**Article 3 :** toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à l'article R610-5 du nouveau code pénal et aux dispositions du Code de la route. Les contrevenants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

**Article 4 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la date de son affichage ou de sa notification.

**Article 5** : le présent arrêté sera transmis :

- à monsieur le Maire,
- au Président de la Métropole,
- au service voirie de la Métropole,
- au service assainissement de la Métropole,
- à la subdivision Nettoyement de la Métropole,
- à la subdivision Collecte COL nord ouest de la Métropole,
- au Directeur du Samu,
- au commandant du commissariat de Rillieux-la-Pape,
- au Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours,
- à la Direction des Services de Proximité,
- au service communication – presse.

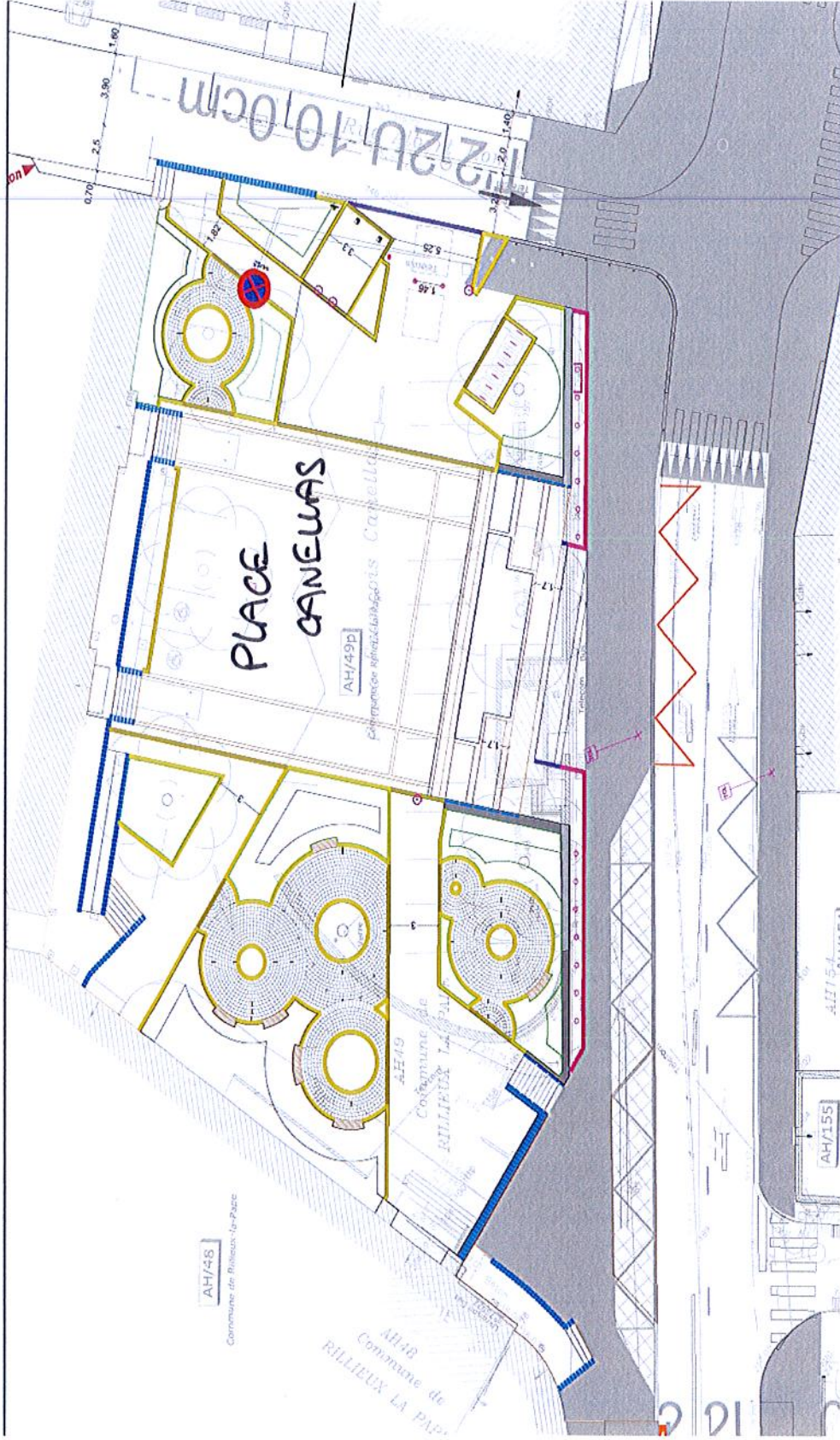
Fait à Rillieux-la-Pape, le 1<sup>er</sup> juin 2018,

**Alexandre VINCENTET**

Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole







AM 2018-28 du 1<sup>er</sup> juin 2018. Matérialisation d'un arrêt de bus face au n°28 route de Genève

Arrêt de bus

